

PREFECTURE DE L'AIN

**Préfecture de l'Ain**

Direction des Collectivités et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Aménagement, de l'Urbanisme  
et des Installations Classées  
Références : SG

**Dossier n°97/0159**

**Le préfet de l'Ain**

- VU le Code de l'environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> et notamment l'article R.512-68 du code de l'environnement ;
- VU la nomenclature des installations classées notamment les numéros 2101-2-d, 2101-1-c ;
- VU le récépissé de déclaration délivré le 28 avril 2009 au G.A.E.C. du SOUGEY en vue de l'exploitation d'un élevage de bovins situé à MONTREVEL-EN-BRESSE- 993 "Le Sougey" ;
- VU la déclaration en date du 26 décembre 2017 m'informant que la société susvisé se dénomme désormais : E.A.R.L. du SOUGEY

**- DELIVRE RECEPISSE -**

à l'E.A.R.L. du SOUGEY représentée par Monsieur BERTHILLOT David, gérant de l'E.A.R.L. située 993 "Le Sougey" - 01340 MONTREVEL-EN-BRESSE de sa déclaration.

**Article 1<sup>er</sup>** : Le titulaire du présent récépissé doit pour l'exploitation de cette installation se conformer aux prescriptions annexées au récépissé du 28 avril 2009 susvisé.

**Article 2** : Copie du présent récépissé sera adressée pour mise à jour du dossier à :

- au maire de MONTREVEL-EN-BRESSE
- au directeur départemental de la protection des populations (inspection des installations classées)

Fait à Bourg-en-Bresse, le 12 janvier 2018

Le préfet,  
pour le préfet,  
le chef de bureau délégué,

Signé : Marielle ABEL